

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E



PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de la Corrèze

COMMUNE de VARS-SUR-ROSEIX

L'an **deux mil vingt trois, le treize avril, à 18h00**, le Conseil Municipal de la commune de **VAR-SUR-ROSEIX**, **régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Mme Christine CORCORAL**.

Étaient présents : Mme Christine CORCORAL, M. Cédric BOURDU, Mme Jacqueline MAITRE, Mme Elisabeth FANTHOU, M. Alain FREJUS, M. Guy TEXIER, M. André HACQUART, Mme Marie-Danielle MACHUT, M. Franck BONNELYE.

Étaient absents excusés : Mme Laurence DELARUE CONSTANTIN.

Étaient absents non excusés : M. Claude LACHEZE.

Procurations : Mme Laurence DELARUE CONSTANTIN en faveur de M. Franck BONNELYE.

Secrétaire : Mme Jacqueline MAITRE.

Approbation de la séance du 03 avril 2023

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2023-018 : Approbation du compte de gestion 2022

Le Conseil Municipal de VARS SUR ROSEIX :

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant la concordance des chiffres et des résultats.

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2022 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Approuvé à l'unanimité

10 VOTANTS

10 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2023-019 : Approbation du compte administratif 2022

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M Cédric BOURDU, Adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par Mme Christine CORCORAL, Maire, cette personne s'étant retirée au moment du vote, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)
Résultats reportés		77016.48		4959.81		81976.29
Opérations de l'exercice	228162.29	2690703.30	222983.44	126946.33	451145.73	396016.63
TOTAUX	228162.29	346086.78	222983.44	131906.14	451145.73	477992.92
Résultats de clôture		117924.49	91077.30			26847.19
Restes à réaliser			27981.88	56729.00	27981.88	56729.00
TOTAUX CUMULES	228162.29	346086.78	250965.32	188635.14	479127.61	534721.92
RESULTATS DEFINITIFS		117924.49	62330.18			55594.31

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

Ont signé au registre des délibérations : Cédric BOURDU, Jacqueline MAITRE, Elisabeth FANTHOU, Franck BONNELYE (procuration de Laurence DELARUE-CONSTANTIN), Alain FREJUS, André HACQUART, Marie-Danielle MACHUT, Guy TEXIER.

Approuvé à l'unanimité

9 VOTANTS

9 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2023-020 : Affectation du résultat 2022

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2022, dressé par Christine CORCORAL, Maire, statuant sur l'affectation du résultat cumulé d'exploitation de l'exercice, Considérant les éléments suivants :

Résultat de fonctionnement à affecter C = A + B	117927.49
Résultat de l'exercice (A) : Recettes - Dépenses (252 809.30 - 205 651.14)	40908.01
Excédent de fonctionnement reporté (B = FR 002)	77016.48
Solde d'exécution de la section d'investissement F = D + E	-91077.30
Solde d'exécution de l'exercice (D) : Recettes - Dépenses (109 522.75 - 88 759.79)	-96037.11
Résultat antérieur reporté excédentaire (E = IR 001)	4959.81
Solde des restes à réaliser de l'exercice (G) : Recettes - Dépenses (77 628.00 - 80 245.48)	28747.12

Excédent de financement de la section d'investissement (F + G)	-62330.18
--	-----------

décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (IR 1068)	62330.18
Affectation complémentaire 'en réserves' (IR 1068)	
Report excédentaire en fonctionnement (FR 002)	55594.318

Report déficitaire en fonctionnement (FD 002)	
---	--

Approuvé à l'unanimité

10 VOTANTS
10 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2023-021 : Vote des taux d'imposition

Madame le Maire présente au Conseil Municipal l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2023. Elle rappelle que depuis 2020, le taux de taxe d'habitation était figé à sa valeur 2019 jusqu'en 2022 inclus consécutivement à la réforme de la fiscalité directe locale. A partir de 2023, le taux de TH sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale peut à nouveau être voté et modulé par les collectivités locales.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- * **DÉCIDE** de ne pas modifier les taux,
- * **FIXE** les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2023 suivants :

Taxe foncière (bâti) :	41.34
Taxe foncière (non-bâti) :	109.40
Taxe d'habitation :	12.41
- * **CHARGE** Mme le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Approuvé à l'unanimité

10 VOTANTS
10 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2023-022 : Vote du budget primitif 2023

Madame le Maire présente au Conseil Municipal, le budget primitif de l'année 2023 dont les dépenses et les recettes en section de fonctionnement s'équilibrent à 330120.00€ et dont les dépenses et les recettes en section d'investissement s'équilibrent à 286373.00 €.

Le Conseil Municipal, après avoir ouï l'exposé de Madame le Maire :

- * **APPROUVE** le budget primitif du budget de la commune pour l'année 2023.

Approuvé à l'unanimité

10 VOTANTS
10 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

Questions diverses :

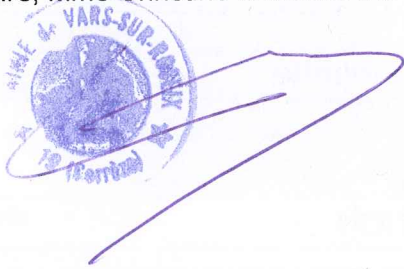
* Il y aurait eu un glissement de terrain derrière les logements sociaux de Chantegrèle. La commune étant propriétaire du terrain, et l'Office Départemental des HLM étant propriétaire

des bâtiments, il conviendrait de regarder au plus près ce glissement pour qu'il n'y ait aucun risque pour les logements et leurs habitants.

* Madame le Maire informe que l'équipe masculine de l'entente SR3V est en demi-finale de la Coupe de la Corrèze, le match aura lieu le samedi 22 avril 2023 à 20h à Noailles.

Le présent procès-verbal est arrêté en date du 03 mai 2023

Signature Maire, Mme Christine CORCORAL



Signature Mme Jacqueline MAITRE.

